

## AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

**relatif à la création d'unités innovantes d'accompagnement et de soutien pour adultes avec handicap psychique adossées à une maison d'accueil spécialisée sur les départements du Nord et du Pas de Calais**

### Autorité compétente :

Agence Régionale de Santé Nord/Pas-de-Calais Picardie : 556 avenue Willy Brandt – 59777 EURALILLE

Clôture de l'appel à candidatures : 22 novembre 2016

### 1. Objet de l'appel à candidatures :

L'ARS Nord/Pas-de-Calais Picardie, lance un appel à candidatures pour la création d'unités innovantes d'accompagnement et de soutien pour adultes avec handicap psychique sur les départements du Nord et du Pas de Calais.

Cet appel à candidatures s'inscrit dans le cadre du SROMS 2011-2016 du Nord Pas de Calais qui prévoit parmi ses objectifs l'apport de réponses coordonnées et adaptées en faveur des personnes handicapées psychiques au regard de leur besoins d'accompagnement.

Il vise à autoriser **quatre unités d'accompagnement et de soutien (UAS) offrant, au quotidien et à domicile, un accompagnement renforcé pour adultes souffrant de troubles psychiques lourds** en prenant en compte la non linéarité de leur parcours de vie, bien souvent émaillé de moments de ruptures.

Ces quatre unités innovantes d'accompagnement et de soutien pour adultes avec handicap psychique, **adossées nécessairement à une MAS accompagnant d'ores et déjà, et de manière significative des adultes avec « handicap psychique»**, seront autorisées respectivement au sein de chacun des quatre territoires de santé suivants :

- territoire de santé Métropole - Flandre Intérieure
- territoire de santé Artois - Douaisis
- territoire de santé du Littoral
- le territoire de santé du Hainaut – Cambrésis

### 2. Cahier des charges :

Le cahier des charges de l'appel à candidatures est annexé au présent avis et est téléchargeable sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé à l'adresse suivante :

<http://www.ars.nord-pas-de-calais-picardie.sante.fr>

### 3. Pièces justificatives exigibles et modalités de dépôt des réponses :

#### I. Pièces justificatives exigibles :

Un dossier de candidature qui devra répondre aux exigences du cahier des charges.

#### II. Modalités de dépôt des réponses des candidatures :

##### 1. Envoi par courrier :

Les demandes seront adressées :

- en 2 exemplaires
- en **recommandé avec accusé de réception** au siège de l'ARS - Direction de l'Offre Médicosociale - Sous-Direction Programmation Autorisation - situé au 556 Avenue Willy Brandt 59 777 EURALILLE
- accompagnées d'une Clé USB (comprenant l'ensemble des éléments sous format Pdf)

##### 2. Dépôt sur place :

Les dossiers de candidature pourront être déposés au siège de l'ARS situé au 556 Avenue Willy Brandt 59 777 EURALILLE - 3<sup>ème</sup> étage - bureau 311 :

- en 2 exemplaires
- accompagnés d'une Clé USB (comprenant l'ensemble des éléments sous format Pdf)

**Attention, en cas de dépôt sur place, la date de dépôt est avancée au 22 novembre 2016 à 16H.**

Les dossiers parvenus ou déposés après la date limite de dépôt ne seront pas recevables (le cachet de la poste ou le récépissé de dépôt faisant foi).

### 4. Modalités de consultation du présent avis :

L'avis d'appel à candidatures est publié sur le site internet de l'ARS Nord/Pas-de-Calais Picardie.

à Lille, le **15 SEP. 2016**

|| Le Directeur Général

Pour le Directeur Général et par délégation  
La Directrice de l'Offre Médico-Sociale

  
Françoise VAN RECHEM

Jean Yves GRALL